



No. 55.

---

---

3e Session, 1er Parlement, 33 Victoria, 1870.

---

---

**BILL.**

Acte pour remettre en vigueur la charte de  
la compagnie du grand chemin de fer de  
jonction.

---

**BILL PRIVÉ.**

---

M. BROWN.

---

OTTAWA :

Imprimé par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, rue Rideau

1870.

Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie  
du grand chemin de fer de jonction.

- C**ONSIDERANT qu'en vertu d'un acte du parlement du Canada, Prémabule.  
passé en la seizième année du règne de Sa Majesté, chapitre  
quarante-trois, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du  
grand chemin de fer de jonction," certaines personnes y énumérées,  
5 avec telles autres personnes ou corporations qui pourraient  
devenir actionnaires de la compagnie, telles qu'y mentionnées, ont été  
constituées et déclarées corps politique et corporation, sous les noms  
et raison de " Compagnie du grand chemin de fer de jonction " ; et  
considérant qu'après la passation du dit acte, la compagnie du grand  
10 chemin de fer de jonction s'est fusionnée avec la compagnie du Grand  
Tronc de chemin de fer du Canada, dans le but d'assurer la construc-  
tion du dit grand chemin de fer de jonction, sous les auspices de la  
compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, mais que la compagnie  
du Grand Tronc de chemin de fer après avoir refusé de construire  
15 le dit grand chemin de fer de jonction, désire maintenant et  
consent à ce que la charte de la compagnie du grand chemin de fer de  
jonction soit conférée de nouveau aux personnes et corporations actuel-  
lement intéressées dans la construction du dit grand chemin de fer de  
jonction ; et considérant que Alexander Robertson, maire de Belleville,  
20 Thomas Kelso, président de la Chambre de Commerce, William Fabian  
Meudell, écuyer, W. H. Ponton, écuyer, Abraham Diamond, écuyer,  
George Ritchie, écuyer, William Sutherland, écuyer, George Denmark, écuyer,  
et autres, ont, par pétition, exposé les faits qui précèdent et demandé qu'il  
soit passé un acte à l'effet de remettre en vigueur la charte de la com-  
25 pagnie du grand chemin de fer de jonction, et de placer cette compagnie  
dans la même position que celle qu'elle occupait avant sa fusion avec la  
compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, avec pou-  
voir d'entrer en arrangement avec la dite compagnie du Grand Tronc de  
chemin de fer du Canada quant à l'usage de sa ligne et de ses stations  
30 et autres dépendances à Belleville et pour les objets s'y rattachant et  
ci-dessous plus amplement expliqués ; et considérant qu'il est expédient  
d'accéder aux conclusions de cette pétition ; A ces causes, Sa Majesté, par  
et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes  
du Canada, décrète ce qui suit ;
- 35 1. Tous les pouvoirs, droits et privilèges de corporation conférés à la Remise en vi-  
compagnie du grand chemin de fer de jonction par l'acte de la ci-devant gueur de la  
province du Canada, passé en la seizième année du règne de Sa Majesté, charte.  
chapitre quarante-trois, et intitulé : " Acte pour incorporer la com-  
pagnie du grand chemin de fer de jonction," seront et ils sont par le  
40 présent transférés et conférés à William Fabian Meudell, Peter Robertson,  
Henry Bull, James Ross, William Hamilton Ponton, James Brown, M.P.,  
l'hon. Robert Read, M.P., l'hon. Billa Flint, sénateur, Alexander  
Robertson, maire de la ville de Belleville, Thomas Kelso, Thomas  
Holden, Peregrine Maitland Grover, M.P., Charles Perry, M.P.,  
45 Ketchum Graham, M.P.P., Henry Corby, M.P.P., George H. Boulter,  
M.D. M.P.P., John Carnagie, jun., M.P.P., l'hon. James Cockburn,  
M.P., orateur de la Chambre des Communes, George Read, M.P.,  
James S. Fowlds, reeve du township de Percy, James Dinwoodie,  
reeve du township de Seymour, James J. Farley, reeve du township

de Thurlow, Baltas Rose, reeve du township de Sidney, Peter Chard, reeve du village de Stirling, George Conley, reeve du township de Rawdon, James Miller, reeve du township d'Otonabee, William W. Armstrong, reeve du township de Belmont, George C. Choat, reeve du township de Dummer, William Mohar, reeve du township de Durø, Robert D. Rogers, reeve du village d'Ashburnham, W. H. Scott, maire de la ville de Peterborough, Hugh Jones, reeve du township de Marmora, S. S. Peck, Préfet du comté de Peterborough, Robert Cockburn, de Campbellford, et à telles autres personnes qui deviendront actionnaires de la compagnie, après la passation du présent acte, et les personnes énumérées au présent acte auront, à tous égards, et exerceront les pouvoirs en question aussi pleinement que celles énumérées en premier lieu dans le dit acte, seize Victoria, chapitre quarante-trois, pouvaient les posséder et les possédaient et exerçaient, et tous les pouvoirs relatifs à la souscription et à la possession d'actions dans la compagnie, et tous autres pouvoirs quelconques par le dit acte conférés aux corporations municipales et autres, seront maintenus par le présent acte, et pourront être exercés aussi amplement et effectivement qu'ils auraient pu l'être sous l'autorité du dit acte ; et le nom de la compagnie sera celui de " Compagnie 20 du grand chemin de fer de jonction."

**Nouveaux directeurs provisoires,** 2. Au lieu des directeurs nommés dans la sixième section de la charte de la compagnie du grand chemin de fer de jonction, les personnes suivantes seront les directeurs provisoires de la dite compagnie: l'hon. Billa Flint, Willam Hamilton Ponton, Alexander Robertson, 25 Thomas Kelso, et James Brown de la ville de Belleville ; George H. Boulter, du village de Sterling, John Carnegie, de la ville de Peterborough, Robert Cockburn, de Campbellford, James S. Foulds, du village d'Hastings ; James Dinwoodie, du township de Seymour ; James Miller, du township d'Otonabee, et Robert D. Rogers du village d'Ashburnham. 30

**Largeur, etc.** 3. La compagnie aura le droit, nonobstant tout ce qu'énoncé dans l'acte précité, de construire le dit chemin de fer, de telle largeur, sur telle ligne et de telle manière que les directeurs jugeront le plus avantageux.

**Pouvoirs des directeurs.** 4. Les directeurs au présent acte nommés auront tous les pouvoirs 35 conférés aux directeurs provisoires de la compagnie par l'acte précité, seize Victoria, chapitre quarante-trois.

**Première assemblée.** 5. Dès que un dixième du fonds social, tel que prescrit par l'acte précité, aura été prélevé par voie de souscriptions et de boni des corporations ou des parties intéressées dans la dite ligne de chemin de fer, 40 ou par des souscriptions d'actions uniquement, les directeurs nommés au présent acte auront tous les pouvoirs mentionnés en la dixième section de l'acte précité, seize Victoria, chapitre quarante-trois ; et la première assemblée générale de la compagnie pour l'élection de directeurs se tiendra de la manière prescrite par la dixième Section du même acte. 45

**Arrangements avec le G. T.** 6. Il sera loisible à la compagnie ainsi qu'à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada de conclure tels arrangements quant à l'usage d'une partie de la ligne de la dite compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, à ou près Belleville, et au sujet des 50 stations et autres objets se rattachant au transport du trafic d'une ligne à l'autre, que les deux compagnies pourront trouver avantageux à leurs intérêts mutuels et à ceux du public, et relativement au paiement de l'indemnité pour l'usage de ces stations, dont il pourra être convenu entre elles.

7. Le dit chemin de fer sera commencé dans les deux ans et com- Commence-  
 plété jusqu'à Peterborough dans les six années de la passation du ment des tra-  
 présent acte; et la compagnie ne poursuivra pas sa ligne jusqu'en la vaux.  
 cité de Toronto.

5 8. Rien de contenu au présent acte ne modifiera en quoique ce soit Fusion avec le  
 la fusion des différentes compagnies de chemin de fer formant le réseau G. T.  
 de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.